

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2022 – DPAT / T-082

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 91
P.R.	PR 10 + 000 au PR 11 + 000
COMMUNES	LANGUIMBERG
NATURE DES TRAVAUX	Travaux pour le compte de l'O.N.F. • Travaux d'abattage d'arbres en lisière de parcelles en limite du domaine public.
DATES	• Du mardi 12 juillet au mercredi 13 juillet 2022
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière. (Coupure en journée de 6h00 à 16h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier, de coupure sera à la charge de l'entreprise mandatée par O.N.F. - Sous contrôle du Département - UTT de SARREBOURG – CHATEAU SALINS • La signalisation de déviation sera à la charge du Département - UTT de SARREBOURG – CHATEAU SALINS

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux d'abattage d'arbres nécessiteront une coupure totale de la RD 91 entre le carrefour avec la RD955 et RECHICOURT-LE-CHATEAU.

Des itinéraires de déviation seront mises en place comme suit :

RD91 → RECHICOURT-LE-CHATEAU → RD89 → RD40 → MOUSSEY → RD40 → RD955
→ MAIZIERES-LES-VIC → AZOUDANGE → RD955 → RD91
• Et vice versa

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de la Société O.N.F. à Sarrebourg ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG – CHATEAU SALINS et aux Maires des Communes LANGUIMBERG, GONDREXANGE, RECHICOURT-LE-CHATEAU, MOUSSEY, MAIZIERES-LES-VIC, AZOUDANGE, pour information.

METZ, le 07 / 07 / 2022

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2022 – DPAT / T-082

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
 – Service de la Sécurité Intérieure

- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
 B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03

- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
 BP 41072 – 57036 METZ CEDEX

- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -
 B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX

- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
 de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
 B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1

- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
 S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
 Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG – CHATEAU SALINS, pour
 exécution en ce qui le concerne

- 6 MM. les Maires des Communes de : LANGUIMBERG, GONDREXANGE, RECHICOURT-LE-
 CHATEAU, MOUSSEY, MAIZIERES-LES-VIC, AZOUDANGE, pour information.
 mairie.gondrexange@wanadoo.fr mairie-rechicourt@wanadoo.fr mairie.mousse@wanadoo.fr
 maiziereslesvic@wanadoo.fr commune.azoudange@wanadoo.fr
 commune.languimberg@laposte.net

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de SARREBOURG – CHATEAU SALINS
 + DPAT/DRM/SDER/CORD57
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY
 technicien.lorraine@kisio.com
- 1 M. le Directeur de O.N.F. - UT Sarrebourg – 24 route de Phalsbourg – 57400 SARREBOURG
 Chrono SDER camille.bastianelli@onf.fr

METZ, le 07 / 07 / 2022

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

L'interruption de la circulation routière objet du présent arrêté étant liée à une intervention pour le compte de ONF, les éventuelles réclamations devront lui être adressées.